



Documents à fournir

Par arlequin2k3

Bonjour ,

Je me suis acheté un pavillon en 1995 en étant célibataire . Je me suis marié entretemps avec une femme d'origine étrangère en 2001 qui a toujours gardé sa nationalité . Elle a donc , tous les 10 ans , renouvelé sa carte de séjour à la préfecture .Elle souhaiterait maintenant obtenir la nationalité française . En regardant un peu les dossiers à fournir , on nous demande l'acte de propriété . Cela ne pose pas un problème qu'il y ait que mon nom qui apparaisse dans l'acte ?

Merci de vos réponses .

Cordialement ,

Par yapasdequoi

Bonjour,

Puisque vous êtes mariés, c'est votre domicile conjugal, même si acheté avant le mariage.

Par arlequin2k3

Merci beaucoup de votre réponse